



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 28 mai 2009

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

**Date de la convocation**  
15 mai 2009

**Date d'affichage**  
15 mai 2009

**Objet de la délibération**  
*Pôle Services Techniques -  
Service de l'urbanisme - Projet  
d'avenant à la convention  
opérationnelle de veille et  
maîtrise foncière sur les sites :  
«îlot de la Gare, les Laugiers et  
les Terrins» - Phase d'impulsion  
- avenant n°1.*

Vote pour à la majorité des voix  
exprimées

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

(Mmes CHASTAIGNET-FOREST et  
Mrs RIMBAUD-KASPERSKI)

L'an deux mille neuf, le vingt-huit mai deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

### Procurations :

**BORELLI Huguette** donne procuration à **BOTA Yasmine**,  
**CEVRERO Maurice** donne procuration à **GOTTA Marie-Aurore**

### Absents :

Néant.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.324-1 et suivants,

VU le décret du 20 décembre 2001 de création de l'établissement public foncier (EPF) de Provence Alpes Côte d'Azur (PACA),

VU le plan d'occupation des sols de la Commune de Sollies-Pont approuvé par délibération du conseil municipal en date du 21/12/2000, modifié le 30/04/2003, mis à jour le 18/05/2005, mis à jour le 01/12/2005, modifié le 09/02/2006, modifié le 19/09/2006, révisé le 06/11/2007,

VU la délibération du conseil municipal du 20/06/2008 par laquelle le droit de préemption urbain a été étendu aux zones NA du plan d'occupation des sols,

VU la délibération du conseil municipal du 30/10/2008 autorisant monsieur le maire à signer le projet de convention,

**CONSIDERANT** que la commune a conclu le 9 février 2009 une convention opérationnelle d'impulsion et de réalisation sur le quartier de la gare avec l'établissement public foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA) qui prévoit l'acquisition de propriétés par négociation amiable et, au besoin, par voie d'expropriation sur les secteurs des Laugiers et de l'îlot de la gare en vue de l'urbanisation de ces deux sites avec une vocation principale d'habitat,

**CONSIDERANT** que le montant de l'engagement financier plafonné à 2 millions d'euros doit être réévalué pour permettre ces acquisitions,

**CONSIDERANT** que la commune a sollicité l'EPF PACA afin de permettre la réalisation d'un projet de logements déjà engagé au quartier des Terrins qui était bloqué compte tenu du retrait du promoteur immobilier,

**CONSIDERANT** qu'il convient dans ces conditions de modifier la convention initiale afin d'y inscrire le projet du quartier des Terrins et d'engager les dépenses liées à ces trois projets en portant le montant de l'engagement financier de 2 millions à 5,5 million d'euros,

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention conclue le 9 février 2009 avec l'EPF PACA.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé du rapporteur,

Après avoir obtenu toutes les explications utiles et en avoir délibéré,

**A main levée et à la majorité de ses membres présents,**

**APPROUVE** le projet d'avenant à la convention opérationnelle d'impulsion et de réalisation sur le quartier de la gare avec l'EPF PACA

**DIT** que monsieur le maire est autorisé à signer cet avenant n° 1.

La présente délibération sera publiée au registre des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire de Solliès-Pont.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du



04 JUIN 2009



04

JUIN

2009



VILLE DE SOLLIÈS-PONT



**Commune de SOLLIES PONT**  
(Département du VAR)

**CONVENTION OPERATIONNELLE DE VEILLE ET DE MAITRISE  
FONCIERES SUR LES SITES  
« ILOT GARE SNCF, LAUGIERS, TERRINS »  
PHASE D'IMPULSION  
AVENANT N° 1**

ENTRE

La Commune de Solliès Pont représentée par son Maire, André GARRON, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du [REDACTED],

D'une part,

ET

L'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, établissement d'Etat à caractère industriel et commercial, dont le siège est à MARSEILLE (13 001) - Immeuble « Le Noailles », 62-64 La Canebière - représenté par son Directeur Général, Monsieur Pierre-Louis SOLDAINI, nommé par arrêté ministériel du 10 janvier 2002 et agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration n° [REDACTED] en date du 18 juin 2009.

Désigné ci-après par les initiales «EPF PACA»

D'autre part,

## PREAMBULE

La commune de Solliès-Pont et l'EPF PACA ont signé une convention permettant d'envisager l'urbanisation de deux sites dédiés à l'habitat à proximité du quartier de la gare, appelé à une transformation dans un futur proche.

L'un de ces deux projets, dénommé « Ilot Gare » pourrait accueillir une cinquantaine de logements dans un futur proche.

Les négociations amiables conduites par l'EPF PACA sont à un stade avancé. L'objectif de ce projet est la mise sur le marché des logements à horizon 2012.

L'autre projet, plus ambitieux, dénommé « les Laugiers », porte sur environ 8 hectares qui accueilleront un nouveau quartier de vie d'environ 400 logements. Les procédures liées aux acquisitions doivent être mise en œuvre au cours de l'année 2009 pour assurer une maîtrise foncière d'ici 3 ou 4 ans. Parallèlement, l'EPF PACA a engagé des négociations avec les propriétaires.

La ville de Solliès a sollicité récemment l'EPF PACA afin de permettre la réalisation d'un projet de logements déjà engagé (PC délivré) « les Terrins » sur lequel le promoteur titulaire de promesses de vente cherche à se désengager, dans un contexte immobilier précaire. Ce programme de 150 logements comportant au moins 2/3 de logements sociaux (locatifs et accession) devrait démarrer en fin d'année 2009, après ajustement du projet et maîtrise foncière par l'EPF PACA.

Ces trois projets complémentaires, d'échéance différentes (court, moyen et long terme) devraient pouvoir assurer la production d'environ 70 logements par an sur une durée de 6 à 10 ans sur la commune de Solliès-Pont, avec une part très significative de logements locatifs sociaux ou en accession maîtrisée.

Dans cet objectif, il apparaît nécessaire de modifier la convention initiale afin de pouvoir inscrire ce dernier projet dans la convention et d'engager les dépenses liées à ces trois projets,

**Cela exposé, il est convenu ce qui suit**

## ARTICLE 1 - ARTICLES DE LA CONVENTION INITIALE MODIFIES

### **Article 2 - PERIMETRE(S) D'INTERVENTION**

Le périmètre d'intervention est défini en annexe n° 1 de la présente convention.

Ce périmètre concerne les secteurs suivants

- Secteur de rénovation urbaine dénommé Ilot Gare surface d'environ 2500 m<sup>2</sup>
- Secteur des Terrins, d'une surface d'environ 2 ha.
- Secteur des Laugiers couvrant une superficie totale d'environ 8 ha

Ces immeubles se situent en zonage U pour les deux premiers et NA pour «les Laugiers» au POS de la commune.

### **Article 10 - ENGAGEMENT FINANCIER AU TITRE DE LA CONVENTION**

Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF PACA au titre de la présente convention est augmenté de trois millions cinq cent mille euros, ce qui porte le montant total de la convention à 5,5 millions d'euros (5 500 000 €).

Il comprend la participation de l'EPF PACA aux études préalables, l'ensemble des dépenses liées à la maîtrise foncière et à la gestion des biens acquis.

### **Annexe 1 -**

L'annexe 1 est modifiée et indique les trois secteurs d'intervention.

## ARTICLE 2-

Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Fait à Marseille, le

En ... exemplaires originaux

**La Commune de Solliès-Pont**  
représentée par son Maire,

**L'Etablissement Public Foncier Provence**  
**Alpes Côte d'Azur**  
représenté par son Directeur Général,

**Docteur André Garron<sup>(1)</sup>**

**Pierre-Louis SOLDANI<sup>(1)</sup>**

<sup>(1)</sup> Parapher chaque bas de page

**Annexe n° 1 – PLAN DE SITUATION DES PERIMETRES D'INTERVENTION**



**VAR INONDATIONS ECOLOGISME**  
**« V.I.E DE L'EAU »**

Agréé Protection de l'Environnement pour le département du Var, le 14 .08 .2003

Siège social : Hôtel de ville – Place Clément Balestra – 83210 SOLLIES-TOUCAS  
Port : 06.84.34.18.89 - [var.inondations.ecologisme@hotmail.fr](mailto:var.inondations.ecologisme@hotmail.fr) -

Nos réf. : VIE/JF/JB/05.09  
Objet : signalements

Solliès-Pont, le 12 mai 2009

À l'attention des Services Techniques

**Monsieur le Maire de Solliès-Pont**  
**André GARRON**  
Hôtel de Ville  
Solliès-Pont /83210

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous informer que notre Association a été interpellée par des habitants de la ZAC de l'Enclos, nous signalant l'incivisme de certains citoyens - demeurant aux Aiguiers – de l'autre coté de la berge du Gapeau. En effet, des déchets verts, branchages... ont été jetés dans le fleuve non loin de l'Écluse des Messieurs.

Nous nous sommes rendus sur place pour constater des branches d'arbres empiétant sur le fleuve; Mais plus grave, continuant en direction de l'Écluse des Dames, nous avons pu observer des amas de branches, de troncs d'arbres... stagnant sur la rive côté Enclos, qui ont dû être entraînés et entassés au cours des dernières fortes pluies, ce qui rétrécit la largeur de notre cours d'eau. Il serait donc prudent d'intervenir rapidement pour assurer le fil de l'eau et la propreté du centre ville si chère aux Solliès-Pontois.

D'autre part, les riverains de l'Enclos nous ont fait part de leur inquiétude pour le vide-grenier organisé le 17 mai soit dimanche prochain à cet endroit. Non pas qu'ils soient contre cette manifestation, mais simplement soucieux par :

1. la présence d'un seul fût pour faire office de poubelles,
2. l'absence de toilettes publiques à l'Enclos.

Ils s'inquiètent pour la propreté et l'hygiène de la ripisylve de notre beau fleuve côtier et l'image de notre ville.

En espérant avoir contribué, en vous signalant ces faits et selon nos moyens, à un acte civique et à la propreté de notre commune, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération et de nos respectueuses salutations.

**Jeannine BOITELLE-HOUSSIN**  
Déléguée

Siège social : Hôtel de ville – Place Clément Balestra – 83210 SOLLIES-TOUCAS  
- 06.84.34.18.89 - [cicgapeau@hotmail.fr](mailto:cicgapeau@hotmail.fr) -